



Session du 11 juin 2018

Sessione di l'11 ghjungnu di 2018

Rapport N° 2018-6

Raportu N° 2018-6

Rapport du Président de la Chambre des Territoires
Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Déneigement des routes communales »
Oggetu :	Resucontu di i travagli di u gruppu di travagliu « Caccià di a neve nantu à e strade cumunale »

Lors de la séance d'installation du 16 avril dernier, la Chambre des Territoires s'est prononcée pour la création d'un Groupe de travail sur la question du déneigement des routes communales.

La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 18 mai dernier. Nous devons déterminer la date de la prochaine réunion.

Monsieur Antoine Poli désigné Président de ce groupe de travail et Monsieur Don Marc Albertini désigné Rapporteur sont chargés de la présentation des conclusions de ces deux réunions aux membres de la Chambre des Territoires.

Il a été convenu d'une méthode de travail, elle vous est soumise ce jour pour validation.

Vi pregu di deliberà ne

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Groupe de travail

Déneigement des routes communales

Réunion du 18 mai 2018

Compte-rendu

Présents :

Gilles SIMEONI	Président de la Chambre des Territoires
Don-Marc ALBERTINI	Maire de Ghisoni Représentant des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA	Maire de Livia Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivité des territoires de montagne
Joselyne MATTEI-FAZI	Maire de Rennu Représentante des maires communes de moins de 10 000 habitants
Jérôme NEGRONI	Maire de San Lorenzu Représentant des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Marie-Thérèse OLIVESI	Maire de San Nicolaiu Représentante des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Antoine POLI	Conseiller territorial

Pour les services techniques

Loïc MORVAN	Directeur des Routes
Christian LONGINOTTI	Directeur des Interventions Routières (ex-CDHC)
Ariel RISO	Chef de service des Routes Haute-Corse

Jules-Laurent BIGHELLI

Chef du Service Exécution de Travaux (ex-CDHC)

Jean GIOVANNI

Adjoint au chef du Service Exécution de Travaux
(ex-CDHC)

Excusés :

Marc-Antoine NICOLAI

Président de la Communauté de Communes
de Costa Verde
Représentant des Présidents des communautés
de communes

Juliette PONZEVERA

Conseillère territoriale

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation et présentation du groupe de travail
- Désignation du Président et du Rapporteur
- Prises de parole des membres du groupe
- Méthodologie de travail

1. Installation et présentation du groupe de travail

Le Président Gilles Simeoni a souhaité être présent pour l'installation de ce premier groupe de travail. Il a à cette occasion rappelé l'importance de ces groupes de travail qui déclinent de manière concrète l'action et le rôle de la Chambre des Territoires.

Sur la question intéressant particulièrement ce groupe de travail, le Président a exprimé sa volonté de trouver des réponses communes à un système qu'il faut parvenir à unifier, avec le double souci de ne pas perdre les acquis tout en sécurisant les interventions d'un point de vue juridique.

Le cadre général étant fixé, les personnes présentes sont invitées à se présenter.

2. Désignation du Président et du Rapporteur

Il est procédé à la désignation du Président et du Rapporteur du groupe de travail.

Sont désignés comme :

- Président Monsieur Antoine POLI
- Rapporteur Monsieur Don Marc ALBERTINI

En conséquence, Monsieur POLI est chargé de l'animation du groupe de travail et Monsieur ALBERTINI présentera le présent compte rendu lors de la prochaine session de la Chambre des Territoires.

3. Prises de parole des membres du groupe

En tant que Président Monsieur Poli rappelle le cadre de la motion déposée lors de la session de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 mars 2018 et l'objectif de ce groupe de travail qui est de trouver un cadre juridique adapté permettant une intervention sur les routes communales afin de ne plus risquer de voir les territoires ruraux bloqués lors des épisodes neigeux tels que nous avons pu les connaître courant de cet hiver.

Monsieur Albertini, Rapporteur, prend la parole pour proposer un cadre de travail et une méthodologie qui pourrait être la suivante :

1. Evaluer les besoins qui divergent selon les communes entre celles situées en Haute-Corse et celles en Corse-du-Sud pour parvenir à la définition d'un cadre d'intervention homogène, unique et égal entre tous les territoires ;
2. Etablir une convention type pour cadrer juridiquement l'intervention en précisant :
 - Les responsabilités des parties
 - La définition des prestations (localisation, moyens, etc.)
 - Le coût de cette intervention, qu'elle soit publique ou privée
 - Les délais d'intervention.

Il souhaite que ce projet de convention soit présenté à la Chambre des Territoires au plus tard en septembre pour préparer dans les meilleures conditions possibles la saison hivernale 2018-2019. Cela nécessite un travail préalable de mise en adéquation avec les capacités techniques des services. Ce n'est que sur la base de ce diagnostic technique qu'il sera possible de valider le degré d'intervention de la Collectivité de Corse.

3. Dresser un bilan à la fin de l'hiver 2019 pour savoir quels ont été les points noirs des interventions et réajuster les moyens en fonction de l'évaluation qui aura pu être faite par les services techniques en lien avec les mairies.

Madame Marie-Thérèse Olivesi demande si les capacités des communautés des communes ne peuvent pas également être prises en compte en complément de celle de la Collectivité de Corse car l'échelon intercommunal peut être pertinent pour les interventions d'urgence sur le réseau routier communal.

Madame Joselyne Matteï-Fazi tient à préciser que pour ce qui concerne les interventions de déneigement de l'ancien Département de la Corse-du-Sud sur le réseau communal, il se faisait à titre gratuit et qu'il n'y a eu à sa connaissance aucune défaillance à déplorer.

Elle souhaite que ce système soit reconduit car les communes du rural sont très pauvres et n'ont pas la capacité financière d'investir dans le matériel de déneigement ni dans la rémunération de prestataires privées. Madame Matteï-Fazi consent qu'il s'agit là de coûts lourds pour la Collectivité de Corse qu'il faut bien évidemment évaluer, mais elle se prononce en faveur du maintien des prestations telles qu'elles étaient assurées par l'ancien Département de la Corse-du-Sud.

Monsieur Don Napoléon De Peretti souhaite modérer le propos de Madame Matteï-Fazi, indiquant que le système adopté par l'ancien Département permettait certes de débloquer certains hameaux, mais il demeurerait très inéquitable et force était de constater que certaines communes étaient prioritaires par rapport à d'autres. Ce qui n'est pas satisfaisant car aucun critère objectif n'était défini pour prioriser les interventions.

Par ailleurs, Monsieur De Peretti souligne que des problèmes juridiques pourraient être relevés si les interventions ne faisaient pas l'objet d'un encadrement contractuel prévoyant une rémunération a minima. En effet, il semble difficile qu'une collectivité puisse agir sur le territoire d'une commune sans convention et contrepartie financière ; ces points devront donc être discutés et un cadre doit être posé.

Le Président Gilles Simeoni en synthèse des différents échanges pose le constat que :

- Pour le réseau routier territorial, les services sont opérationnels et les interventions ont pu se dérouler au cours de ces deux dernières années, dans de bonnes conditions, même s'il est toujours possible de trouver des marges d'optimisation ;
- Pour le réseau routier départemental, les systèmes d'intervention sont différents et doivent faire l'objet d'une évaluation ;
- Pour le réseau communal, le système est empirique et doit faire l'objet d'une évaluation presque au cas par cas.

En conséquence, le Président propose que l'on définisse d'abord une méthode pour parvenir à construire un système unifier, homogène, conforme à la règle, accepté par tous et soutenable financièrement.

S'appuyant sur l'intervention de Monsieur Albertini, le Président propose que l'on procède à :

1. Un diagnostic pour connaître les pratiques passées et l'identification des points de différence entre les systèmes ainsi que l'évaluation de leur coût.
2. L'état des besoins et une cartographie des axes routiers à fort taux d'enneigement afin de pouvoir prioriser les interventions.
3. La confrontation des besoins par rapport aux capacités techniques des services unifiés Collectivité de Corse / Départements, voire des intercommunalités si mutualisation possible. En effet, toutes les communautés de communes n'ont pas transféré la compétence ; ce point pourrait être soulevé lors des discussions au moment de la rédaction des schémas de mutualisation, dans lesquels il faudrait alors évoquer la mutualisation du matériel et la formation des agents communaux et intercommunaux à l'utilisation du matériel.

A partir de là, il sera possible de définir les premières mesures à mettre en place d'ici l'hiver 2019. Ce système a minima est celui qui va conduire à la construction progressive d'un cadre définitif validé homogène.

Monsieur Jérôme Negroni demande que les services techniques présents à la réunion répondent à la question posée dans la motion à savoir : quels sont aujourd'hui les moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour intervenir lors des épisodes neigeux dans les petites communes ?

Monsieur Negroni indique qu'à partir de cet état des lieux uniquement, il sera possible de répondre à la question posée par la motion de Monsieur Poli à savoir : conventionner avec les communes pour permettre aux services de la Collectivité de Corse d'intervenir sur le réseau communal.

Il propose également que les forestiers-sapeurs soient formés pour accéder aux endroits que le chasse-neige ne peut pas atteindre. Il demande qu'une vérification juridique soit faite pour savoir si cela serait possible sachant que cela serait déjà apparemment le cas pour les routes anciennement départementales. Il demande que l'on puisse également étudier la solution de l'équipement des 4x4 avec des lames.

Il évoque enfin une contrainte objective qui est qu'en cas d'épisode neigeux fort il faut pouvoir intervenir en même temps en tout lieu et dans un temps limité. D'où la nécessité de former des personnes sur place qui pourraient intervenir directement.

En réponse, les services techniques précisent qu'au regard du CGCT, le périmètre d'intervention de la Collectivité de Corse est le réseau territorial constitué des ex-RD et ex-RT. Les moyens de la Collectivité de Corse ont donc été dimensionnés sur cette base et la fusion est également l'occasion d'une mise à plat de notre capacité à faire face aux enjeux de ce seul réseau.

Aussi, l'augmentation du linéaire à traiter nécessite d'une part, une analyse de leurs moyens et d'autre part, la mise au point d'une nouvelle organisation. Ceci est en cours et n'est pas encore finalisé. Un autre paramètre est également à prendre en compte, celui de la vétusté du matériel en même temps que des intempéries prégnantes.

Monsieur Albertini précise que dans les recherches de solutions il faut être très prudents avec ce que l'on annonce car si on indique aux maires qu'une intervention sera possible mais que sous contrainte, elle s'avère impossible, les frustrations seront énormes et les communes n'auront plus les moyens de trouver des solutions seules. D'autant qu'il faut trancher de débat sur la part que l'on réserve aux interventions privées et définir leur cadrage juridique.

Monsieur Albertini émet l'idée que les communes puissent faire appel aux privés puisque les services de la Collectivité de Corse seront concentrés sur le réseau des routes territoriales, mais avec une participation financière de la Collectivité de Corse. C'est une question qui demande une analyse juridique.

Enfin, il demande que l'on ait un accord pour utiliser les engins qui sont à l'arrêt après l'intervention sur les routes territoriales.

Le Président Gilles Simeoni demande aux services s'ils sont en mesure de donner l'évolution des besoins sur les 10 dernières années afin que l'on puisse clairement identifier l'objectif à atteindre en fonction des besoins réels. Pour cela le Président souhaite que les maires puissent s'exprimer clairement afin que les objectifs soient co-définis et actés conjointement.

Les services tiennent à préciser que cette évaluation doit se faire non pas au nombre de kilomètres de route à déneiger mais en fréquence de déneigement, ils précisent qu'il convient également d'évaluer les besoins en entretien des routes hors épisodes neigeux (verglas notamment).

Sur la base de cette précision des services, le Président Gilles Simeoni, propose qu'un questionnaire puisse être envoyé aux communes dans lequel on les interrogerait sur :

- Le phasage des interventions
- Les besoins en fréquence
- Les zones habitées/zones moins fréquentées

Monsieur Ariel Riso précise que ce type de document existe déjà, ce sont des documents officiels qu'il suffit d'adapter à la Corse et qui permettent de définir un Plan d'action précis.

Le Président demande donc que l'on puisse rédiger rapidement un questionnaire en adaptant ces documents officiels peut-être un peu trop techniques.

Ce questionnaire une fois élaboré par les services sera soumis pour validation au groupe de travail, puis envoyé par la Chambre des Territoires à toutes les communes et intercommunalités.

Madame Matteï-Fazi propose que les associations des maires soient mises en copie afin de pouvoir appuyer cette démarche directement auprès des maires et veiller à ce qu'ils répondent dans des délais raisonnables.

Les services précisent que les exploitations agricoles doivent également être consultées car il faut intégrer dans le plan d'intervention les agriculteurs qui doivent pouvoir continuer d'alimenter leurs bêtes.

4. Méthodologie de travail retenue et validée

A l'issue de ces échanges très riches qui auront duré plus de 2 h, le groupe de travail décide :

1. La définition d'un questionnaire adapté par les services techniques.
2. La validation de ce questionnaire par les membres du groupe de travail.
3. L'envoi de ce questionnaire aux maires, aux présidents des communautés des communes, avec copie aux présidents des associations des maires de Haute-Corse et Corse-du-Sud par le secrétariat général de la Chambre des Territoires.
4. Le traitement de ces données par la Chambre des Territoires et les services techniques.
5. La préparation d'un cadre conventionnel en lien avec le service juridique pour définir :
 - Les modalités d'intervention des intercommunalités (notamment eu égard aux schémas de mutualisation)
 - Les conditions du financement, direct ou indirect, (humain et matériel notamment dans le cadre de la création d'un fond de mutualisation et de territorialisation en fonctionnement et en investissement actuellement en cours d'étude)

- Les modalités d'intervention et les conditions de financement lorsqu'il est fait appel à un prestataire privé.

Calendrier :

- 20 juin : Remise du projet de questionnaire par les services au secrétariat général de la Chambre des Territoires
- 20 juin : Envoi de ce questionnaire en procédure écrite par le secrétariat général de la Chambre des Territoires aux membres du groupe de travail pour validation
- 30 juillet : Date limite de réponses par les maires et présidents des intercommunalités
- Septembre : Réunion du groupe de travail pour préparer le rapport de présentation d'un Plan d'intervention pour l'hiver 2019

Présentation du rapport en séance plénière.

Le Président Gilles Simeoni rappelle que la date de la prochaine séance plénière de la Chambre des Territoires a été fixée au 11 juin.

La réunion du groupe de travail est clôturée à 12 h 30.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 juin 2018
Sessione di l' 11 di ghjugnu di 2018

Décision N° 2018-5

Lieu : Bastia

Objet : **Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Déneigement des routes communales »**

Oggetu : **Resuontu di i travagli di u gruppu di travagliu « Caccià di a neve nantu à e strade cumunale »**

L'an deux mille dix-huit, le 11 juin, la Chambre des Territoires convoquée le 1^{er} juin 2018 s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Pascal CARLOTTI, Pierre CASTELLANI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Jean-Jacques CICCOLINI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Francis GIUDICI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI, François TATTI, Petr'Antone TOMASI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à Mme Vanina BORROMEI
M. Laurent MARCHANGELI à M. Georges MELA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Gilles SIMEONI
M. Claudy OLMETA à M. Jean PAJANACCI

Etaient absents et représentés :

M. Jean-Baptiste ARENA par M. Pierre CASTELLANI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Jean-Jacques CICCOLINI

Etaient absents et excusés :

Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Georges MELA
Mme Anne-Marie NATALI
M. François SARGENTINI
M. Stéphane SBRAGGIA



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017
- VU** La décision de la Chambre des Territoires n° 2018-1 du 16 avril 2018 créant le groupe de travail « Déneigement des routes communales »
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-6

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 18 mai 2018 et le calendrier de travail tel qu'il y est défini et acte les poursuites des travaux.
- ARRETE** la date du 26 juin 2018 pour la tenue de la prochaine réunion du groupe de travail
- DECIDE** de transformer le groupe de travail en « Commission » compte tenu de son caractère permanent.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni